

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 04 mars 2019

DÉLIBÉRATION n°2019-13

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 mars 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mercredi 20 février 2019.

Point de l'ordre du jour :

6.2. Propositions de la CFVU du 6 février 2019 - conventions.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la CFVU du 6 février 2019,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les conventions proposées par la CFVU du 6 février 2019.

Proposition de décision soumise au conseil :

Approbation des conventions suivantes :

- convention de coopération avec les universités du Mans et d'Angers dans la cadre du master français langue étrangère ;
- convention de partenariat avec le lycée Albert Bayet ;
- convention avec les universités de Rennes 1 et de Nantes pour la mutualisation de l'examen commun d'admission aux écoles d'orthoptie ;
- convention de partenariat relative au recrutement d'étudiants de l'université de Tours, en fin de PACES, et en fin de première année de Licence en sciences de la vie, candidats à la formation dispensée par l'institut de formation des techniciens de laboratoire médical du CHRU de Tours.

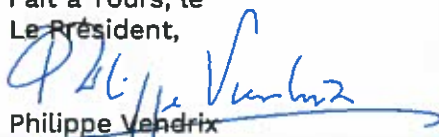
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Nombre de membres constituant le conseil : | 37 |
| Quorum : | 19 |
| Nombre de membres participant à la délibération : | 30 |
| Abstentions : | 0 |
| Votes exprimés : | 30 |
| Pour : | 30 |
| Contre : | 0 |

Pièces jointes :

- Conventions soumises à approbation.

Fait à Tours, le
Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur le :

08 MARS 2019

08 MARS 2019